HARAS * DE * CASTILLE

CONTRAT DE SAILLIE 2019

NEUF DECOEUR TARDONNE

IAF ☐
IART ☐
IAC ☐

Acheteur	Jument
Nom :	Nom : .....
Adresse :	N° de Sire : .....
.....	*Sera inséminée au centre de* : .....
.....	Tél. : .....
Tél. :	Commune : .....
E-mail :	C.P. : ☐☐☐☐☐

CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon **Neuf Decoeur Tardonne** aux conditions suivantes :

IAF	**1ère fraction** : RESERVATION (FT) Réglée ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre de : «Haras de Castille»	**TOTAL** HT	**180 €**
		TVA 10%	**18 €**
		TOTAL TTC	**198 €**
IAR ou IAC	**1ère fraction** : RESERVATION (FT) Réglée ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre de : «Haras de Castille»	**TOTAL** HT	**280 €**
		TVA 10%	**28 €**
		TOTAL TTC	**308 €**
	2ème fraction : SOLDE, poulain vivant. Chèque joint au contrat à l'ordre de : «Haras de Castille»*	**TOTAL** HT	**500 €**
		TVA 10%	**50 €**
		TOTAL TTC	**550 €**

CONDITIONS D'UTILISATION

La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné du chèque de réservation.

■ Trois doses de huit paillettes, mis à disposition par contrat, en cas de besoin de doses supplémentaires; seuls les frais d'expédition et de fabrication seront facturés *(130€ ht)*

■ Si la jument du présent contrat est gestante, le reste des paillettes pourra être utilisé pour une autre jument du même propriétaire, avec obligation de signer un contrat avec une première partie à 0 €, uniquement le solde sera facturé. *(offre possible uniquement dans la saison en cours)*

■ L'acheteur déclare savoir que du fait du recours à l'insémination artificielle, l'inscription du produit à naître ne sera possible qu'après étude de la compatibilité de son hémotype avec celui de ses parents. Il accepte d'en supporter les coûts.

■ La vaccination (grippe, tétanos, rhinopneumonie) est obligatoire, nous conseillons une vermifugation récente (strongle + Taenia),un limage dentaire, un bon état général. *(sans vaccination à jour, la **Garantie poulain vivant** ne pourra s'appliquer.)*

■ L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.

■ Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

*Le solde de 2ème fraction doit accompagner le présent contrat. Le chèque sera obligatoirement encaissé l'année suivante (12 mois après la derniere IA) sauf si présentation d'un certificat vétérinaire attestant la non-gestation de votre jument, son avortement ou bien la mort du poulain à la naissance.

Haras de Castille
4, rue du Mont Jus
88 170 Gemmelaincourt
03 29 95 56 23
www.harasdecastille.com

Le ..... /..... / 2019

Signature de l'acheteur propriétaire ou du représentant autorisé:	Signature du vendeur, Benjamin CROISIER;

Un exemplaire du contrat est à conserver, l'autre est à retourner au Haras de Castille